



# Visa d'établissement provisoire pour étudiant d'échange (École secondaire)

## Suis-je concerné ?

---

Cette procédure s'adresse aux élèves du secondaire dont l'échange scolaire en Belgique est organisé et encadré par un organisme officiel tel que Rotary, Lion's, AFS ou YFU.

Si vous êtes un élève du secondaire et que votre séjour d'études en Belgique n'est pas encadré par un tel organisme, envoyez un mail à [montreal.visa@diplobel.fed.be](mailto:montreal.visa@diplobel.fed.be) avec les détails de votre projet.

## Quelle est la procédure ?

---

**Étape 1 :** Remplissez votre formulaire de demande en ligne :  
<https://visaonweb.diplomatie.be/fr>

**Étape 2 :** Vous devez envoyer votre demande par courrier postal – veuillez donc ignorer la fonction « *prendre un rendez-vous* » sur VisaOnWeb.

**Étape 3 :** Clôturez votre demande sur VisaOnWeb, imprimez votre formulaire, datez-le et signez-le.

**Étape 4 :** Rassemblez tous les documents énumérés ci-dessous et ajoutez votre formulaire à votre dossier de demande. Tenez compte des délais pour obtenir vos documents justificatifs (certificat de police, certificat médical...) et des délais de traitement par nos services (cf. site web).

**Étape 5 :** Faites parvenir votre dossier au Consulat général par envoi postal (service de courrier express avec n° de repérage, p. ex. : Xpresspost, FedEx, UPS, DHL ou Purolator) :

Consulat général de Belgique  
1000, rue Sherbrooke Ouest - Suite 1400  
H3A 3G4, Montréal, Québec

# Mon dossier de demande

---

Votre demande, pour être recevable et traitée dans les meilleurs délais, doit impérativement contenir **TOUS** les documents justificatifs suivants, classés dans l'ordre indiqué :

1. Votre **formulaire de demande** : imprimé, daté et signé ;
2. La **lettre d'admission** ou **preuve d'inscription** à l'école secondaire reconnue et agréée par les autorités officielles en Belgique ;
3. Preuve du paiement de la **redevance** (**uniquement si vous avez + de 18 ans !**)

Transfert bancaire en EURO (€) sur le compte suivant en Belgique :

Montant :	220 €
Bénéficiaire - Nom :	SPF Intérieur, Office des étrangers
Bénéficiaire - Adresse :	Boulevard Pacheco 44, 1000 Bruxelles
IBAN :	BE57 6792 0060 9235
BIC :	PCHQBEBB
Banque - Nom :	BPOST SA
Banque - Adresse :	Centrum Monnaie, 1000 Bruxelles
Communication :	NOM Prénom(s) NATIONALITÉ Date de naissance (JJMMAAAA) art. 9 (Exemple : TREMBLAY Camille CAN 15072006 art 9)

Le montant versé doit couvrir le montant de la redevance + les frais bancaires éventuels.  
Les élèves de moins de 18 ans sont exemptés du paiement de la redevance.

Plus d'infos : [redevance](#)

4. Une **prise en charge** signée par un organisme d'échange officiel (Rotary, YFU, AFS, Lion's...);
5. Un **passport national** valable minimum 15 mois ou un document de voyage tenant lieu de passeport. Si vous êtes un élève étranger, joignez également la preuve de votre séjour légal au Canada (p. ex. carte de Résident permanent) ;
6. **Deux photos d'identité** : en couleur sur fond blanc, format passeport canadien, récentes (moins de 6 mois) ;
7. **Autorisation parentale** : si vous êtes mineur (moins de 18 ans), présentez une [autorisation parentale notariée](#) vous autorisant à voyager ;
8. **Certificat de police** : si vous avez plus de 18 ans, présentez une [attestation de vérification de casier judiciaire](#), avec prise d'empreintes digitales, délivrée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) dans les 6 mois précédant l'introduction de votre dossier. Cette attestation doit comporter le sceau de la GRC et la signature de la Directrice générale des Services Canadiens d'Identification Criminelle en Temps Réel (SCICTR) ;

9. **Certificat médical** : un [certificat médical](#) attestant que vous n'êtes pas atteint d'une des maladies énumérées à l'annexe à la loi du 15 décembre 1980, délivré par un [médecin agréé](#) par le Consulat ou par un médecin généraliste/omnipraticien (p. ex. votre médecin de famille). Si vous optez pour un médecin généraliste, vérifiez en ligne si ce médecin est affilié au [Collège des Médecins](#) de la province où il/elle exerce et vous joignez le résultat de votre recherche à votre dossier. Le certificat médical doit être entièrement rempli, porter la signature du médecin, son nom complet, son numéro de praticien ainsi que son sceau (ou le sceau du cabinet médical où il exerce). Prière d'utiliser uniquement le [modèle de certificat prévu](#) ;
10. **Paiement des droits consulaires** : les droits consulaires comprennent les **frais de visa** ainsi que des **frais pour la légalisation** du certificat de police (le cas échéant). Le paiement se fait uniquement par chèque certifié (*certified cheque*) ou traite bancaire (*bank draft*) émis par une institution financière canadienne ou par mandat-poste (*Postal Money Order*) émis par Postes Canada, et libellé au nom du 'Consulat général de Belgique' pour le montant nécessaire. ATTENTION : les transferts bancaires ou les chèques personnels ne sont PAS acceptés !

#### Aperçu | Droits consulaires

- Frais de visa = **270 CAD**
- Frais de visa (270 CAD) + légalisation certificat de police (30 CAD) = **300 CAD**

Cliquez sur [ce lien](#) pour le détail des droits consulaires.

11. **Preuve de vaccination contre la COVID-19** : une copie imprimée de votre preuve canadienne de vaccination avec code QR (modèle fédéral - voyez [ici](#) comment l'obtenir). L'évolution de la pandémie de COVID-19 étant difficilement prévisible, soyez prévoyant et anticipez la possibilité que cette preuve vous soit demandée à tout moment durant votre voyage ;
12. Une **enveloppe préaffranchie et pré-adressée** (courrier express avec n° de repérage, p. ex. : Xpresspost régional ou national, UPS, FedEx, DHL ou Purolator) afin de vous renvoyer votre passeport une fois la procédure clôturée.